

Les personnes âgées, particulièrement celles vivant **en collectivité**, présentent une **vulnérabilité aux infections** s'expliquant par une fragilité et des facteurs de sensibilité, généraux ou locaux, liés à l'âge ou à l'institution.

**Les épidémies d'infections respiratoires aigües basses** sont fréquentes avec une morbidité élevée et un taux d'attaque important. C'est le cas de la grippe qui sévit chaque année en épidémie saisonnière.

L'application des **bonnes pratiques d'hygiène** dès le diagnostic d'un cas permet de réduire la transmission de la maladie.

#### **Il est recommandé :**

- \* de favoriser la vaccination anti-grippale
- \* d'anticiper la gestion des cas et d'instaurer une *surveillance* continue tout au long de l'année afin de détecter précocement les cas,
- \* de mettre en place aussi rapidement que possible les *mesures de contrôle*,
- \* de faciliter les *investigations étiologiques* assurées par les médecins traitants en lien avec les médecins coordonnateurs.

Un dispositif de **signalement** des cas groupés, géré par l'InVs, est en place.

Il convient de signaler à l'ARS les cas groupés lors de toute observation d'au moins **5 cas dans un délai de 4 jours**.

## **CONTACTS**

### **ARS, veille sanitaire, signalement**

ars972-alerte@ars.sante.fr

Tél : 0 820 202 752

Fax : 05 96 39 44 26



### **ARLIN Martinique**

cclin.so-martinique@chu-fortdefrance.fr

Tél : 05 96 55 36 68 / 05 96 55 97 16

06 96 24 10 41



## **SOURCES**

### **INSTRUCTION N°DGS/RI1/**

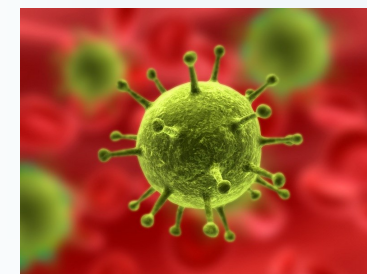
DGCS/2012/433 du 21 décembre 2012

**HCSP** juillet 2012 : Conduite à tenir devant une ou plusieurs infections respiratoires aigües dans les collectivités de personnes âgées.

A l'attention des

## **Médecins traitants**

### **Prévention du risque d'épidémie grippale en établissement médico-social**



Novembre 2015

## MEMO

**En établissement médico-social, la prévention des épidémies est une préoccupation majeure ; ainsi, en période de grippe saisonnière, tout est mis en œuvre pour prévenir ce risque, dès le ou les 1ers cas observés parmi les résidents ; chacun a son rôle à jouer.**

### LE MEDECIN TRAITANT

- \* Recherche/confirme l'étiologie de l'IRA\*
- \* Traite le patient
- \* Prescrit les mesures de prévention afin de prévenir l'extension d'une épidémie à partir du cas (notamment précautions complémentaires gouttelettes\*)
- \* Signale le cas au médecin coordonnateur



### En cas d'épidémie installée dans l'établissement :

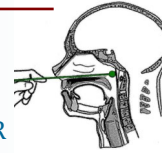
- \* Est solidaire avec les mesures mises en place par l'établissement,
- \* Evalue avec le médecin coordonnateur la nécessité de la prophylaxie antivirale pour les autres résidents\*
- \* Prescrit la prophylaxie antivirale si besoin



### \* EN PRATIQUE

#### Recherches étiologiques

- \* Prélèvement endo-nasal
- \* Utilisation possible de TDR (test de diagnostic rapide)
- \* Stratégie :
  - Période circulation grippe : TDR sur au moins 3 cas dans les 48h suivant le début des signes; si négatifs et en fonction de la gravité: test Multiplex
  - En-dehors circulation grippe : tests Multiplex
  - Bactério : antigénurie légionelle/pneumocoque



#### Précautions complémentaires gouttelettes

- \* Signalétique
- \* **Friction hydro-alcoolique** pour tous ; impératif avant sortie de la chambre
- \* Port de masque chirurgical dès l'entrée de la chambre, retiré à la sortie de la chambre
- \* Port de masque chirurgical par le résident lors de ses déplacements
- \* Arrêt temporaire des activités collectives

#### Prophylaxie antivirale : avis HCSP du 5 mars 2012

- \* Traitement antiviral prophylactique post-exposition à initier dans les 48h qui suivent un contact, sans attendre la confirmation biologique

#### Information

- \* Affiches soignants, visiteurs
- \* Flyers

### LE MEDECIN COORDONNATEUR

- \* Veille à la prescription et à la mise en œuvre des précautions complémentaires gouttelettes \*
- \* Participe aux recherches étiologiques\*
- \* Assure avec l'équipe soignante le suivi des cas et établit la courbe épidémiologique
- \* Procède au signalement à l'ARS dès **5 cas en 4 jours**
- \* Coordonne l'information\* faite aux :
  - Personnel
  - Résidents
  - Visiteurs
  - Prestataires
  - Gestionnaire de risque ou équivalent
- \* Coordonne la prophylaxie antivirale\* avec les médecins traitants

